

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 04 MARS 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine (arrivée à 18 h 06), BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (départ à 19h30), BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 12), METTAVANT Colette.

Absents excusés : BERTRAND Gina donne pouvoir à PEYRON Michel, ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, COULOUMY Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa donne pouvoir à BLANCHET Ouria, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, PELLISSIER Robert, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent non excusé : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2025/39 : Plan de financement – recrutements médiathèque

Vu la délibération n° 2025/02 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2025, actant l'intérêt communautaire du pôle culturel de l'Archevêché situé à Embrun

Vu la délibération n° 2025/37 du Conseil Communautaire du 04 mars 2025, approuvant le Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque au sein du pôle culturel de l'Archevêché

Vu l'avis de la commission culture-patrimoine du 27 février 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel afin d'assurer le bon fonctionnement de la médiathèque au sein du pôle culturel de l'Archevêché

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, et auprès du Département des Hautes-Alpes, afin de financer en partie le recrutement de personnel qualifié.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessous,

Création de 6 postes : - 1 responsable du secteur jeunesse - 1 médiateur numérique - 4 agents de médiathèque	Dépenses	Ressources				
		Etat - DGD		Département des Hautes-Alpes		Autofinancement
1ère année	240 000 €		158 400 €		16 000 €	65 600 €
2ème année	240 000 €		158 400 €		16 000 €	65 600 €
3ème année	240 000 €		138 600 €		16 000 €	85 400 €
4ème année	240 000 €		118 800 €		16 000 €	105 200 €
5ème année	240 000 €		99 000 €		16 000 €	125 000 €
6ème année	240 000 €					240 000 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à son exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD